

DOSSIER DE PRESSE
FÉVRIER 2022

LES DÉPARTEMENTS AU SERVICE DE LEURS CITOYENS

**DÉPARTEMENTS
SOLIDAIRES** 

Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental



LES DÉPARTEMENTS FRANCILIENS PLUS QUE JAMAIS SOLIDAIRES DANS DES PROJETS D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DES HABITANTS !

Le Conseil d'Administration du Fonds de Solidarité Interdépartemental et d'Investissement (FS2i) s'est réuni samedi 12 février.

En cette année d'élection présidentielle, les Départements réaffirment leur souhait de poursuivre ensemble des projets d'investissements pour améliorer le cadre et les conditions de vie de leurs habitants.

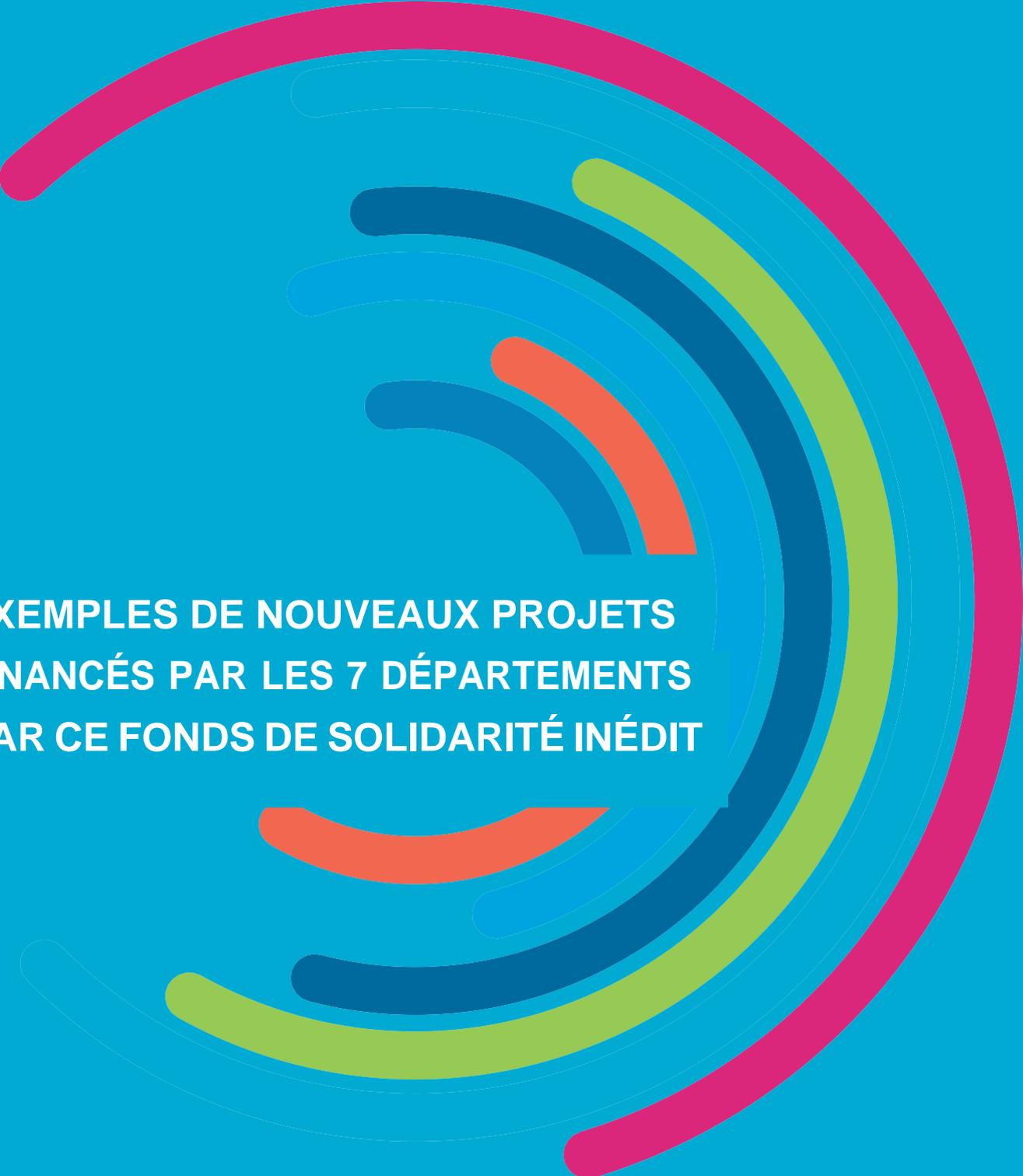
Oui, la solidarité interdépartementale fonctionne !

Grâce aux contributions des 7 Départements pour un montant global de 172,7 M€ en 2022, des projets d'investissements utiles seront financés au service de habitants.

Environnement, transports, éducation, politique de la ville... le FS2i accompagne les collectivités dans la concrétisation de projets structurants.

Face aux attentes des franciliens des pouvoirs publics suite aux crises sanitaires, sociales et économiques liées à la pandémie de la Covid-19, le FS2i entend participer durablement à l'investissement public pour soutenir l'emploi local et améliorer le cadre de vie de tous.

Ensemble, les 7 Départements d'Ile-de-France sont mobilisés pour répondre aux besoins quotidiens des habitants et pour préparer l'avenir.



EXEMPLES DE NOUVEAUX PROJETS FINANCÉS PAR LES 7 DÉPARTEMENTS PAR CE FONDS DE SOLIDARITÉ INÉDIT

 ENVIRONNEMENT

 ÉDUCATION

 INNOVATIONS
ET ATTRACTIVITÉ

 SOLIDARITÉS

 PATRIMOINE

 MOBILITÉS

 JEUX OLYMPIQUES
DE PARIS 2024



SOLIDARITÉS

Institut de prise en charge du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent (78-92)

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont associés pour créer un outil unique en France au service de la santé mentale des jeunes Yvelinois. En lien étroit avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE), l'Institut de prise en charge du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent, situé à Versailles, constitue une réponse innovante aux besoins en soins psychiques.

L'Institut sera chargé de construire un réseau territorial de professionnels, en capacité d'offrir des prises en charge de proximité. Les équipes de l'Institut (pédopsychiatre, psychologue, assistante sociale, infirmier, éducateur spécialisé, chercheur) développeront également des actions de formation, en priorité à destination des professionnels de l'ASE, afin d'améliorer le dépistage, l'évaluation et la prise en charge du psychotraumatisme. Enfin, l'Institut hébergera un pôle de recherche supervisé par le Professeur Mario Speranza, pédopsychiatre, qui aura pour objectif de renforcer et diffuser la connaissance scientifique des psychotraumatismes.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 1,5 M€





ENVIRONNEMENT

Création d'une plateforme d'approvisionnement en produits locaux (77)

Le Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France se sont engagées dans un projet de création d'une Plateforme de transformation de produits alimentaires locaux à destination des cantines des établissements scolaires du département (collèges et lycées).

D'un coût global de 7 M€, cette structure permettra aux cantines des lycées de Seine-et-Marne, mais également, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, en plus des collèges seine-et-marnais, de bénéficier des produits issus de la Plateforme.

Le Département de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France ont donc décidé de s'associer au sein d'une Société publique locale afin de lui confier la réalisation, pour leur compte et dans leurs limites territoriales, de missions d'intérêt général relevant de leurs compétences respectives en matière de restauration scolaire des collèges et lycées de leurs territoires.

La création de la SPL représente ainsi une étape de structuration nécessaire pour la suite de ce projet, conçu pour permettre l'élaboration de 15,2 millions de repas annuels, avec une extension souhaitée à 20 millions de repas annuels. La Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne interviennent à parts égales dans le capital de la SPL.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 11 000 €

Plan Canopée (93)

Le « Plan Canopée », adopté en 2020 par le Département de la Seine-Saint-Denis, s'inscrit dans une démarche active en faveur de la transition écologique, de la préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique sur la période 2020 – 2030. Il a pour ambition de pérenniser et renforcer la place de l'arbre en ville, en s'appuyant sur 3 objectifs :

- Développer la canopée départementale, en s'engageant notamment à augmenter le taux de canopée de 16% à 20% d'ici à 2030 ;
- Protéger les arbres existants ;
- Mobiliser les citoyen.ne.s, à travers des actions pédagogiques de sensibilisation ou l'opération « Une naissance, un arbre »



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 3 M€

Plan 50 000 arbres (94)

La majorité départementale a pris l'engagement de mener une politique environnementale positive et facteur de développement. Le plan 50.000 arbres en Val-de-Marne vise à limiter les effets du dérèglement climatique en renforçant la couverture végétale du département, tout en améliorant le cadre de vie des Val-de-Marnais.

L'exécutif s'engage donc à planter 50.000 arbres dans le Val-de-Marne, d'ici la fin du mandat. Les essences plantées seront locales et /ou résilientes aux effets du changement climatique. Les plantations auront lieu en priorité sur les espaces fonciers départementaux identifiés comme carencés en terme de couverture végétale. Néanmoins, le Département souhaite y associer et en faire bénéficier l'ensemble des acteurs du territoire.

Le plan 50 000 arbres est structure autour de 3 axes : l'exemplarité, l'accompagnement et la valorisation des initiatives territoriales, et l'encouragement de la mobilisation citoyenne.

Il répond à 6 objectifs : développer les plantations sur les propriétés du Département, faire des collèges (et établissements relevant de la compétence départementale) des espaces privilégiés d'accueil de la biodiversité, développer de nouvelles actios en soutenant sur le plan technique et/ou financier les initiatives des collectivités et les projets portés par les habitants ou les associations, valoriser les actions de plantation portées par les professionnels (agriculteurs, entreprises), sensibiliser, communiquer, valoriser, et informer sur les avancées du plan.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 738 932 €



Construction, extension et rénovation de collèges prioritaires (95)

De bonnes conditions de travail sont indispensables pour l'apprentissage des collégiens. Le Val d'Oise compte parmi les départements avec la population la plus jeune de France (29% de sa population est âgée de moins de 20 ans). Il s'adapte continuellement à l'évolution de sa démographie et aux besoins des familles valdoisiennes. Le Département porte et soutient des projets ambitieux pour l'attractivité de son territoire et des projets de proximité essentiels pour le développement de la vie locale. En 2020, le Département a lancé la construction de deux nouveaux collèges à Cergy et au Plessis-Bouchard qui ouvriront leurs portes à la rentrée 2023. Quatre autres collèges seront construits d'ici 2025 à Persan, Argenteuil, Villiers-le-Bel et Osny. De grandes opérations d'extension et de réhabilitation sont également menées dans les collèges d'Eaubonne, Montmorency, Argenteuil et Gonesse. L'innovation pédagogique est au cœur de la politique départementale menée en faveur des collèges. De nombreux projets éducatifs innovants seront mis en œuvre en co-construction avec les élèves et les enseignants avec l'ambition commune de devenir un territoire de référence en la matière.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 18,4 M€



Collège Villiers le Vel - crédit Ateliers 2A+

Collège Georges-Brassens à Villeneuve-le-Roi (94)

Afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des collégiens, le Département a décidé de reconstruire le collège Georges-Brassens situé à Villeneuve-le-Roi. Le chantier de reconstruction a démarré. Pendant la durée du chantier, les élèves poursuivront leur scolarité dans leur établissement actuel. Le futur établissement accueillera les collégiens en septembre 2023.

Le futur collège comptera 24 classes et pourra accueillir 600 élèves.

Les objectifs sont les suivants :

- Un collège agréable et fonctionnel : il comportera trois niveaux avec 26 salles d'enseignement (18 salles classiques, 4 de sciences, 2 de technologie, 1 de musique et 1 d'arts plastiques) ; des locaux d'accompagnement (vie scolaire, CDI...) ; des espaces sportifs (salle d'escalade, salle multisports) ; des locaux administratifs ; une salle de restauration ; une salle polyvalente et d'un Espace parents.
- Un bâtiment respectueux de l'environnement, certifié « Haute Qualité Environnementale – Bâtiment Durable », avec une gestion des eaux de pluie « à la parcelle », qui alimenteront notamment les sanitaires.
- Un bâtiment respectueux de l'environnement, certifié « Haute Qualité Environnementale – Bâtiment Durable », avec une gestion des eaux de pluie « à la parcelle », qui alimenteront notamment les sanitaires.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 4,2 M€



Collège Georges-Brassens - crédit Atelier d'architecture Sémon Rapaport



PATRIMOINE



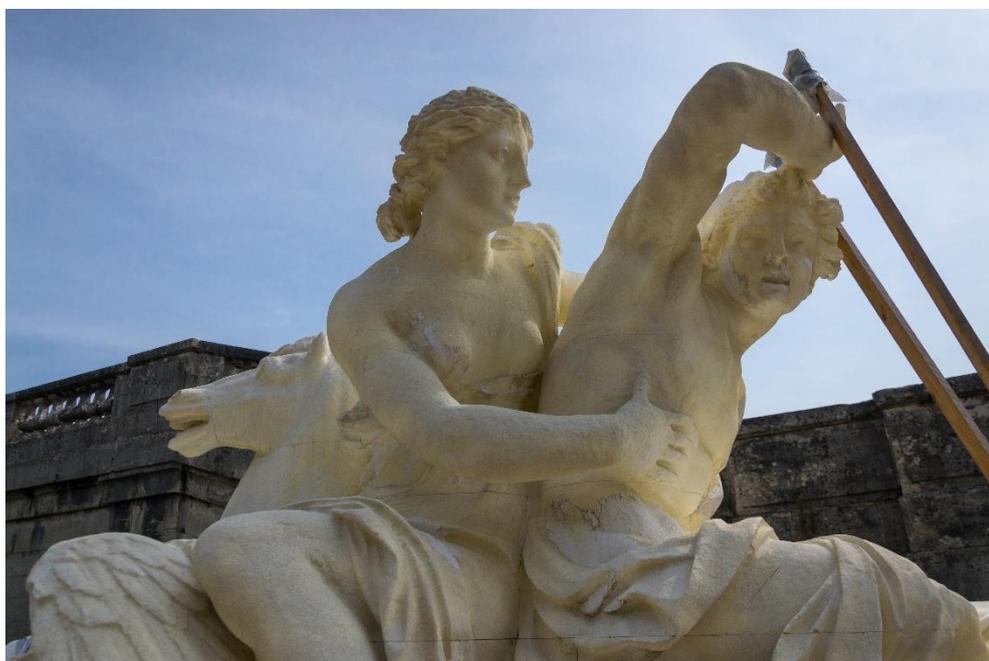
Opération « Versailles à Mantes » (78)

En 2020, dans le cadre de son partenariat historique avec l'établissement public du château de Versailles (EPV), le Département des Yvelines s'est engagé – aux côtés du Département des Hauts-de-Seine – à hauteur de 3M€ pour la restauration des grilles et des groupes sculptés de l'Orangerie. En raison de leur taille et de leur poids (20 à 25 tonnes par sujet), ces quatre groupes sculptés ne pouvaient toutefois être restaurés dans l'atelier du Château.

Dans un souci d'inclusion sociale et de valorisation de notre patrimoine culturel, le Département des Yvelines a donc proposé à l'EPV de délocaliser l'opération de restauration dans un ancien hangar de stockage à Mantes-la-Jolie, dans le quartier de Gassicourt. Le bâtiment, qui sera réhabilité et aménagé, ouvrira au public à compter de l'été 2022. Les visiteurs pourront assister aux opérations de restauration, découvrir les métiers du patrimoine et visiter virtuellement le château, grâce à l'installation d'un espace de réalité virtuelle.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 100 000 €





INNOVATIONS ET ATTRACTIVITÉ



Les réserves Pompidou de Massy, la culture à la portée de tous (91)

Le projet de « Centre Pompidou francilien - Fabrique de l'art » futur pôle de conservation et de création à Massy est porté par le Département de l'Essonne, la Ville de Massy, l'Agglomération Paris-Saclay, la Région IDF et le Centre Pompidou. Il comprendra un espace de présentation d'œuvres de 1 000 m² visitable gratuitement, des espaces de rencontre avec le public d'environ 1500 m² (auditorium, salles de médiation, espaces modulables, lieu de vie convivial, etc.), ainsi que 22 000 m² consacrés aux réserves, à l'étude des œuvres et à leur restauration. L'ouverture est prévue en 2025. Le budget de cet investissement s'élève à 64 millions d'euros.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 5 M€



Méréville, merveille patrimoniale historique et naturelle : restauration de la passerelle métallique et du pont aux boules d'or (91)

Acquis en 2000 par le Département de l'Essonne et ouvert au public durablement en 2016, le Domaine départemental de Méréville fait l'objet d'un vaste programme de réhabilitation depuis plusieurs années. Après des travaux d'urgence sur le bâti du château puis d'aménagement et de protection de la biodiversité dans le jardin, deux chantiers d'envergure sont menés en 2022 : les travaux hydro-écologiques et la renaissance des Pont aux Boules d'or et de la passerelle métallique. L'objectif est mettre en lumière le patrimoine écologique et historique exceptionnel de ce site, dont la marraine est Catherine Deneuve.

Démarré à l'automne 2021, les travaux hydro-écologiques, prévus sur plusieurs années, visent à rétablir le système hydraulique du XVIII^e siècle, notamment par le curage de bassins miroirs, la restauration de la continuité écologique de la rivière Juine, les aménagements des lacs et de la grande cascade.

Le Département de l'Essonne a également sollicité Jean-Michel Othoniel, artiste plasticien de renommée internationale, pour recréer le Pont aux Boules d'or. Le pont Othoniel remplacera ainsi la passerelle en bois édifié en 1784 dans le goût chinois qui devait son nom aux boules dorées ornant jadis ses piliers. L'artiste s'est inspiré de l'œuvre originelle de Bélanger, le célèbre architecte des jardins de Bagatelle, en mêlant le bois et le métal et en l'agrémentant à nouveau des perles et anneaux d'or disparus et de quelque 3 000 autres perles miroirs. Dans le cadre de ce projet, la passerelle en fonte de style Eiffel qui avait remplacé la passerelle en bois au XIX^e siècle a été rénovée et déplacée au niveau du potager.



Levage du pont © Alexis Harnichard



© Othoniel

Financement d'un robot chirurgical pour le groupement hospitalier territorial Yvelines Nord (78)

Le Département des Yvelines soutient le groupement hospitalier territorial (GHT) Yvelines Nord dans ses efforts d'investissement. Le centre hospitalier de Poissy – Saint-Germain-en-Laye a ainsi bénéficié d'une subvention de 1,9 M€ pour l'acquisition d'un robot chirurgical DA VINCE XI. Cet équipement de pointe permet d'opérer de façon moins invasive et plus précise.

Investir dans ce robot chirurgical est synonyme d'une meilleure qualité de prise en charge des patients et constitue un levier d'attractivité pour les équipes médicales des Yvelines. Le robot sera d'ailleurs mutualisé avec les hôpitaux membres du GHT Yvelines Nord.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 400 000 €





JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

Reconstruction et modernisation du CDFAS – Centre de hautes performances sportives du Val d’Oise (95)

Cet équipement d’excellence sportive est fréquenté par plus de 206 000 utilisateurs par an, et accueille 3 pôles espoirs régionaux. Il a d’ailleurs été choisi par la délégation américaine, forte de 800 athlètes, pour préparer les Jeux Olympiques de Paris 2024. Cet équipement sportif a été labellisé « Centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques » par le Comité d’organisation Paris 2024 en 2020.



Le Département débute en mars 2022 la reconstruction et la modernisation de cet équipement. Un bâtiment neuf accueillera notamment la formation, l’hébergement, la restauration, un espace de remise en forme et un pôle régénération. La fin du chantier est prévue en septembre 2023. Une opération de rénovation énergétique du stade Luc Abalo au sein du CDFAS sera également conduite.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 4,6 M€

Stade départemental Yves-du-Manoir (92)

100 ans après avoir été le principal site des Jeux de 1924, le Stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes sera le site olympique de compétition et d’entraînement de Paris 2024 pour les épreuves de hockey sur gazon. Afin d’accompagner la dynamique olympique, le Département des Hauts-de-Seine engage un nouveau projet de modernisation et d’aménagement du Stade. Il fera l’objet de deux grandes phases d’aménagement. La première, « Héritage », sous maîtrise d’ouvrage du Département des Hauts-de-Seine, qui désigne toutes les structures pérennes construites pour accueillir les épreuves de hockey sur gazon pendant les Jeux de Paris 2024 et qui seront conservés à la fin de ceux-ci. Elle comprendra également l’implantation de la Fédération Française de Hockey dans des nouveaux bâtiments et proposant une offre sportive complète aux autres usagers. La seconde portera sur les aménagements temporaires liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques, sous maîtrise d’ouvrage de Paris 2024.



Architectes : CELNIKIER & GRABLI Architectes et OLGGA Architectes
Crédits images : SORA



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 579 673 €

Construction d'un centre aquatique Olympique (95)

Le futur centre aquatique olympique, porté par l'agglomération du Val Parisis, sera situé sur les communes de Taverny et de Saint-Leu-la-Forêt. Il prévoit la construction d'un bassin olympique de 50 mètres doté de dix couloirs, d'un bassin de 25 mètres et d'une fosse à plongeur de 5 mètres de profondeur. Les quatre disciplines olympiques, à savoir la natation, la natation synchronisée, le plongeur et le water-polo, pourront être accueillies. L'établissement sera également composé d'une salle de musculation, d'un espace de forme et santé, une salle événementielle et des places en gradins et mobiles pouvant accueillir 1200 personnes. Les qualités de cet équipement départemental offriront une opportunité exceptionnelle aux clubs pour développer leurs activités, ainsi que de nouvelles, de l'apprentissage au plus haut niveau de pratique.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 1 M€



Taverny3@J. Rougerie Architectes Associes

Appel à projet « Team 77 – Destination olympique » (77)

La France accueillera en 2024 les Jeux olympiques et paralympiques d'été. Si la grande majorité des sites olympiques seront concentrés sur Paris et sa proche banlieue, le département de Seine-et-Marne aura le plaisir d'accueillir les compétitions d'aviron et de canoë-kayak sur le stade nautique olympique de Vaires-sur-Marne.

Premier Département francilien à avoir été labellisé Terre de Jeux 2024, la Seine-et-Marne souhaite faire de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques une opportunité pour l'ensemble du territoire. Elle se positionne ainsi comme une destination d'entraînement en amont des phases de compétition, et une base arrière stratégique où les athlètes viendront se ressourcer et se préparer pendant l'événement.

Dans le cadre de son dispositif « Paris 2024 – Team 77 », le Département soutient 14 sites labellisés « Centres de préparation aux Jeux », dont les projets répondent aux exigences du très haut niveau sportif. Des sports nautiques à l'équitation en passant par la gymnastique, la collectivité départementale investit plus de 6 millions d'euros pour les projets d'aménagement de ces sites.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 853 000 €



MOBILITÉS



Le PlanVélo77

En juin 2020, le Département de Seine-et-Marne a adopté le « PlanVélo77 », proposant un panel d'actions pour soutenir le développement de la pratique sur les 10 prochaines années (2020-2029) pour un coût global de 9,3 M€. D'une part, le PlanVélo77 prévoit la création d'un réseau d'itinéraires de cyclotourisme sur l'ensemble du territoire départemental. D'autre part, pour la pratique du vélo au quotidien, il s'attache à répondre aux besoins des territoires en ciblant les aménagements sur routes départementales susceptibles de faciliter les déplacements locaux. Enfin, le PlanVélo77 permet de créer un cadre d'échanges entre les acteurs du vélo, valoriser les actions innovantes et renforcer le partage de connaissances.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 1,3 M€



Tram 10 – Antony Clamart (92)

A l'horizon 2023, le Tram 10 reliera La Croix-de-Berny (à Antony) à la place du Garde (à Clamart) en 25 minutes. Il offrira à ce territoire dynamique des Hauts-de-Seine un moyen de transport rapide, régulière, fiable et respectueux de l'environnement.

100% accessible à tous les publics, il facilitera les déplacements quotidiens et contribuera à réduire la part de la circulation automobile. Vecteur de renouvellement urbain et paysager, mais aussi d'attractivité, il donnera une impulsion nouvelle aux quatre communes traversées : Antony, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Clamart.

Fin 2020, les premiers rails ont été posés sur la commune de Châtenay-Malabry.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 986 217 €



Avenue de la Liberté – Clichy et Saint-Ouen (92, 93)

Le projet consiste en la création d'une voie nouvelle de 1 000 mètres environ sur les communes de Clichy (92) et Saint-Ouen (93). Il s'agit d'accompagner le renouvellement urbain du secteur constitué en grande partie de friches industrielles. La création de ZAC importantes (dont la ZAC des Docks à Saint-Ouen) et divers projets urbains et immobiliers le long du tracé sur les deux communes, nécessitent d'envisager à terme la création d'une voie structurante du nouveau quartier. La voie commence au rond-point du général Roguet à Clichy pour se raccorder au boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen au niveau de la gare M14/RER C en construction.

Le projet, validé par le comité de pilotage, comporte une file de circulation dans chaque sens, une voie distincte à double sens dédiée à la circulation des bus, une piste cyclable bidirectionnelle, un aménagement qualitatif et paysager ainsi qu'un double alignement d'arbres et du stationnement longitudinal. Suivant les endroits, des noues paysagères d'infiltration des eaux pluviales sont envisagées.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 6 466 €

Le TZen 4, l'innovation durable en action (91)

Mi-bus, mi-tramway, le TZen 4 remplacera la ligne de bus 402 entre Viry-Chatillon et la gare de Corbeil-Essonnes, tronçon actuellement le plus chargé. 100% électrique et d'une longueur de 24 mètres, ce véhicule de nouvelle génération circulera sur une voie dédiée et sera prioritaire aux feux. Il desservira 6 communes et 30 stations, dont les quartiers de la Grande Borne à Grigny et des Tarterêts à Corbeil-Essonnes, ville où se construit actuellement le centre opérationnel des futurs bus. En parallèle, les travaux de réorganisation des réseaux souterrains se poursuivent au sein des cinq communes traversées par la future ligne : Viry-Chatillon, Grigny, Ris-Orangis, Évry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes. Le réseau TZen comprend trois autres lignes en projet et une déjà en circulation entre Corbeil-Essonnes et Lieusaint-Moissy (Seine-et-Marne).



Projet financé en 2020 par le FS2i à hauteur de 5,4 M€

Tramway 1 – Prolongement vers Val-de-Fontenay (93)

Le projet vise à prolonger le tramway T1, depuis le terminus actuel situé à Noisy-le-Sec jusqu'à la gare de Val de Fontenay, située à Fontenay-sous-Bois. Six communes seront desservies : Bobigny, Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois.

La ligne complète du tramway T1 de Asnières – Gennevilliers Les Courtilles jusqu'à Val de Fontenay totalisera 25 km, dont 7,7 km de lignes nouvelles avec la création de 21 nouvelles stations. Ce projet permettra, à terme, de simplifier les déplacements grâce à une meilleure liaison entre les communes. Le trafic voyageur est estimé à 50 000 voyageurs par jour.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 19,3 M€

Le Ring des Ulis, pour une route fluide et plus sûre (91)

Situé à l'entrée du parc d'activités de Courtabœuf, le ring des Ulis est un des nœuds routiers les plus importants de l'Essonne, et de fait coutumier des difficultés de circulation aux heures de pointe. Le Département investit 26 M€ dans le réaménagement du site depuis 2019. Objectif, fluidifier les échanges routiers entre la RD 35, la RD 446 et la RN 118 tout en veillant à l'impact des travaux sur l'environnement.

Depuis 2019, le Département en partenariat avec l'Etat et la Région, réaménage le site du Ring des Ulis. D'ici 2024, un échangeur réservé aux dessertes locales sortira de terre aux côtés du Ring actuel. De nouveaux accès et de nouvelles sorties seront créés sur la RN 118 au niveau de la commune d'Orsay (quartier de Mondétour) afin de faciliter les liaisons vers le parc d'activités de Courtabœuf. Une gare routière pour les bus est également prévue aux abords de cette zone ainsi que des aménagements pour les circulations douces (cyclistes et piétons).

Parallèlement à ce chantier d'envergure et en compensation du déboisement induit par l'opération routière, le Département a élaboré un projet d'aménagement écologique du site des Cent Arpents en prise sur les communes des Ulis et de Saint-Jean-de-Beauregard. Celui-ci prend en compte la déconstruction d'une plateforme bitumée de 4000 m² laissée par le chantier et la préservation de 60 hectares de bois et fourrés afin de protéger la biodiversité locale (écureuil roux, grenouille rieuse, chardonneret élégant).



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 8,3 M€



Stratégie vélo départementale en faveur d'un territoire 100 % cyclable (93)

Après un « Plan mobilités Durables » de 50 millions d'euros adopté pour la période 2016-2020, Le Département de la Seine-Saint-Denis a renforcé ses efforts fournis à destination des cyclistes par l'adoption, en avril 2019, d'une « Stratégie pour un territoire 100% cyclable ».

Dotée de 150 millions d'euros, cette stratégie ambitionne d'adapter d'ici à 2024 l'ensemble voiries départementales de la Seine-Saint-Denis à la pratique du vélo. Fin 2020, 258 km de voies cyclables ont été aménagées sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, grâce à la pérennisation des aménagements cyclables de transitions mis en place en 2020.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 5,5 M€

RD 910 – Voie Royale (92)

L'objectif du Département des Hauts-de-Seine est d'aménager la RD910 en un boulevard urbain (une voie par sens) de qualité et sécurisé pour l'ensemble des usagers en valorisant les circulations douces sur l'ensemble de la voie royale, à Chaville, Sèvres et Saint-Cloud. Le projet vise également à renforcer l'attractivité des centres-villes (commerces et services de proximité).

Le Département va également prendre soin de l'aménagement paysager aux abords de la voie royale pour améliorer le cadre de vie des habitants et des riverains. Le projet prend en compte cinq grands enjeux pour adapter et fluidifier la circulation, améliorer le cadre de vie des habitants et dynamiser l'attractivité de cette voie royale commerçante.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 32 329 €

Le Câble 1 (ex Téléval) (94)

Le Câble 1 (ex Câble A – Téléval) est un projet de téléphérique urbain qui reliera les communes de Villeneuve-Saint-Georges, Valenton, Limeil-Brévannes et Créteil à l'horizon 2023-2024. Grâce à une vitesse d'environ 20 km/h, le Câble 1 réduira considérablement les temps de parcours entre ces communes. La ligne sera longue de 4,5 kilomètres et desservira 5 stations. Il s'agira du premier téléphérique urbain francilien.

Le projet a été porté par le Département du Val-de-Marne dès 2008, jusqu'en 2014, repris alors par IDFM, maître d'ouvrage.



La future station Emile Zola ©Île-de-France Mobilités

Les objectifs sont de désenclaver les quartiers de Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges, créer une liaison directe et attractive en transports collectifs entre ces quartiers et Créteil, pôle de destination majeur à l'échelle locale, raccorder ces quartiers aux transports structurants, et offrir un mode de transport adapté aux enjeux du territoire, innovant et attractif.

Par ailleurs, le Téléval permettra aux habitants du plateau, touchés par les difficultés sociales d'accéder plus facilement aux emplois et équipements d'envergures régionales, tout en favorisant la liaison des grands espaces verts et massifs forestiers du cœur du Val-de-Marne.



Projet financé en 2022 par le FS2i à hauteur de 729 418 €



PROJETS COMPLÉMENTAIRES :

1,5 M€ POUR LA SPA DE GENNEVILLIERS

**3,5 M€ POUR LA RECONSTRUCTION DE LA
FLÈCHE DE LA BASILIQUE DE SAINT-DENIS**

Reconstruction du refuge de la SPA de Gennevilliers (92)

Les sept Départements d'Ile-de-France ont décidé à l'unanimité de participer au financement du nouveau refuge-fourrière de la SPA à Gennevilliers à hauteur de 1,5 million d'euros, par l'intermédiaire du FS2i. Tous les Franciliens continueront à disposer, avec ces nouvelles installations, d'un relai d'adoption à proximité de chez eux. Plus moderne, mieux adapté à la population animale, véritablement porteur de sens puisqu'il concrétise la nouvelle philosophie de la SPA : faire de ses refuges de véritables lieux de vie, et non plus d'endroits souvent tristes où l'on recueille et adopte des animaux abandonnés.

La première pierre de la reconstruction a été posée le 20 novembre 2021. Ce projet est un nouveau départ pour le plus ancien refuge de France qui deviendra un des plus grands et innovants d'Europe. C'est un immense challenge, structurant pour l'ensemble de la ville de Paris et la première couronne. Une vraie responsabilité d'être le seul refuge recueillant des animaux pour une population d'environ six millions d'habitants.



©CD92 / Julia Brechler

Pourquoi un nouveau refuge ? Le site actuel est le refuge historique de la SPA puisqu'il a été le premier de l'association à être construit il y a plus d'un siècle. Malgré des rénovations successives, il est aujourd'hui vétuste et n'est plus adapté à la forte affluence des visiteurs et l'accueil des nombreux abandons de la ville de Paris et de la première couronne. En été 2021, le refuge a dépassé le nombre symbolique de 1 000 animaux recueillis, il était grand temps pour ce premier refuge SPA de France d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire au combien riche de ce lieu.

Reconstruction de la flèche de la basilique de Saint-Denis (93)

Les 7 Départements membres du fonds se mobilisent dans un plan de financement de 20 millions d'euros dans ce projet hors norme que constitue la restauration de la Flèche de la Basilique de Saint-Denis. Orpheline depuis 1846 de sa flèche et de son ancien clocher, ce chantier d'envergure et courant sur une décennie permettra à la Basilique de retrouver sa symétrie d'origine et de réhabiliter l'un des plus grands biens du patrimoine culturel français. Représentant la moitié du coût de ce projet, ce financement sera un atout décisif pour l'association Suivez La Flèche en charge de cette restauration et sera un attrait touristique important pour le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Le versement destiné à cette association sera assuré par l'intermédiaire du Département de la Seine-Saint-Denis à qui sera versé le montant de la contribution du Fonds à ce projet.



Montant financé par le FS2i en 2022 : 3,5 M€



LE FONDS DE SOLIDARITÉ ET D'INVESTISSEMENT INTERDÉPARTEMENTAL

UNE DOTATION DE 172,7 MILLIONS D'EUROS

Ce fonds d'investissement, adossé à un établissement public interdépartemental, est doté de 172,7 M€. Il est intégralement consacré au financement de projets concrets et structurants, gages de solidarité et d'attractivité territoriale.

La crise sanitaire engendrée par l'épidémie de la Covid-19 met en exergue l'importance d'une solidarité renforcée entre les territoires, pour répondre à l'urgence sociale et assurer la relance économique.

UNE GOUVERNANCE COLLÉGIALE, RESSERRÉE ET INNOVANTE POUR UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ

Le fonds d'investissement s'appuie depuis sa création au 1er janvier 2019 sur un établissement public interdépartemental, créé par délibération des Conseils départementaux et doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière par les articles L5421-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Son siège est fixé au siège du Département du Val d'Oise à Cergy. L'actuel président du FS2i est Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine.

Le fonds est administré par un conseil d'administration composé des sept Présidents et Présidente des Conseils départementaux, membres de droit, afin d'assurer des prises de décision rapides au plus haut niveau. Les décisions sont prises à l'unanimité. Le fonds est réparti entre les Départements membres par le conseil d'administration sur présentation des projets éligibles.

LES PROJETS SOUTENUS PAR LE FS2I

Le fonds interdépartemental d'investissement a pour mission de cofinancer toute action qui participe à l'attractivité globale de l'Ile-de-France et à la réduction des inégalités territoriales.

Certains investissements, par leur implantation géographique ou leur portée économique, dépassent le cadre d'un seul département. C'est notamment le cas de projets liés à l'environnement, l'éducation/enseignement supérieur, les innovations et attractivité, les solidarités, les Jeux Olympiques de Paris 2024, les mobilités/infrastructures routières/transports. Ces sept thèmes sont ceux retenus par les Départements pour sélectionner les projets qui sont financés par le FS2i.

Privilégier l'efficacité, grâce à un instrument mutualisé d'actions destiné à rendre possible

PRIVILÉGIER L'EFFICACITÉ, GRÂCE À UN INSTRUMENT MUTUALISÉ D'ACTIONS DESTINÉ À RENDRE POSSIBLE



Un engagement

aux côtés des autres niveaux de collectivité territoriales sur le financement de politiques ou d'infrastructures jugées cruciales



Des investissements

qui ne se réaliseraient pas autrement



Une approche

commune et harmonisée des positions départementales dans le cas de cofinancement de grands projets



Une optimisation

des niveaux d'investissement globaux en évitant la duplication dans chaque département d'équipements répondant à un besoin commun



L'assurance

d'une péréquation interdépartementale pour le financement de ces projets

COMMENT LES DÉPARTEMENTS ONT-ILS DOTÉ CE FONDS DE 172,7 MILLIONS D'EUROS ?

Le fonds d'investissement est alimenté annuellement par tous les Départements membres, en proportion de leur capacité d'investissement et de leur niveau d'épargne nette.

5%

DE LA MOYENNE
DES INVESTISSEMENTS ENREGISTRÉS
SUR LA PÉRIODE 2015-2017

7%

DE L'ÉPARGNE NETTE 2016

SEINE-ET-MARNE (77)	18 255 000 €
YVELINES (78)	35 194 000 €
ESSONNE (91)	19 635 000 €
HAUTS-DE-SEINE (92)	52 610 000 €
SEINE-SAINT-DENIS (93)	14 456 000 €
VAL-DE-MARNE (94)	19 125 000 €
VAL-D'OISE (95)	13 434 000 €

TOTAL 172 709 000 €

LES DÉPARTEMENTS, PREMIERS CONTRIBUTEURS DE L'INVESTISSEMENT EN ILE-DE-FRANCE



 ENVIRONNEMENT

 ÉDUCATION

 INNOVATIONS
ET ATTRACTIVITÉ

 SOLIDARITÉS

 PATRIMOINE

 MOBILITÉS

 JEUX OLYMPIQUES
DE PARIS 2024

Les Départements sont des acteurs incontournables de l'investissement public en Ile-de-France.

Depuis des décennies, ils investissent pour l'amélioration du cadre de vie et le développement du territoire.

CONTACTS PRESSE

Département de Seine-Saint-Denis :

Grégoire LARRIEU / 06 35 84 13 82 / glarrieu@seinesaintdenis.fr

Département des Hauts-de-Seine :

Muriel HOYAUX / 06 66 58 77 35 / mhoyaux@hauts-de-seine.fr

Département de l'Essonne :

François-Gilles EGRETIER / 06 12 25 75 31 / fgegretier@cd-essonne.fr

Département de Seine-et-Marne :

Pauline MAINGRE / 06 72 84 70 49 / pauline.maingre@departement77.fr

Département du Val-de-Marne :

Caroline BRUNOT / 06 48 66 64 75 / caroline.brunot@valdemarne.fr

Département du Val d'Oise :

Guillaume TESSIER / 01 34 25 34 14 / 07 84 39 09 10 / guillaume.tessier@valdoise.fr

Département des Yvelines :

Stéphanie CAILLE / 06 65 45 81 49 / scaille@yvelines.fr

DÉPARTEMENTS SOLIDAIRES



Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental



Yvelines
Le Département



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

seine-saint-denis

